

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 04/201 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE DE CORSE A DIVERS ORGANISMES

SEANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2004

L'An deux mille quatre, et le premier septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALFONSI Nicolas, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DOMINICI François, FELICIAGGI Robert, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. MONDOLONI Jean-Martin
Mme DELHOM Marielle à M. OTTAVI Antoine
M. SIMEONI Edmond à M. BIANCUCCI Jean

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

GUAZZELLI Jean-Claude, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, NATALI Anne-Marie, RICCI-VERSINI Etienne, ZUCCARELLI Emile.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,



- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE, ainsi qu'il suit, les représentants de l'Assemblée de Corse pour siéger au sein des organismes suivants :

- **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PROFESSIONNEL DU FINOSELLO - AJACCIO**

Mme Pascale BIZZARI-GHERARDI

- **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE CORSE**

Mme Christine GUERRINI, en remplacement de Mlle Corinne ANGELI

- **COMITE DE PROGRAMMATION DES CONVENTIONS D'A.E.P. ET D'ASSAINISSEMENT**

M. José GALLETTI, en remplacement de Mme Christiane GORI

- **JURY DU PRIX DE CORSE**

M. Jean-Martin MONDOLONI
 Mme Madeleine MOZZICONACCI
 M. Jean-Guy TALAMONI
 Mme Marie-Ange SUSINI
 Mlle Vanina PIERI
 Mme Maria GUIDICELLI
 Mme Hélène LUCIANI-PADOVANI
 Mme Geneviève FILIPPI
 Mme Marielle DELHOM

- **SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE LA CINEMATHEQUE REGIONALE ET DU CENTRE CULTUREL COMMUNAL DE PORTO-VECCHIO**

Mme Gaby BIANCARELLI
 Mme Madeleine MOZZICONACCI



M. Jean-Christophe ANGELINI
Mme Marie-Ange SUSINI

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 1^{er} septembre 2004

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation

Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse



Camille de ROCCA SERRA

